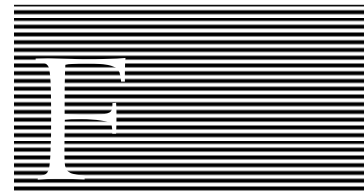




**ECA/SRO-CA
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA**



**CEA/BSR-AC
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

Distr. : GENERAL

*Novembre 2005
Original : Français*

**ATELIER SUR LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS DE
MICRO FINANCE EN AFRIQUE CENTRALE : MECANISMES POUR AMELIORER
LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

DOUALA (CAMEROUN), 16 au 19 janvier 2006

AIDE MEMOIRE

I. VUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir le secteur privé en Afrique, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) organise une série d'ateliers/séminaires afin d'élaborer un guide sur les codes et la mise en œuvre de standards pour la gouvernance d'entreprise en Afrique, dans les cinq sous régions africaines. Cette activité fait partie intégrante d'un mandat plus large de la Commission visant à promouvoir la bonne gouvernance en vue de stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La CEA a joué un rôle important dans la promotion du secteur privé en Afrique, au cours des dernières années. Ses efforts portent déjà des fruits : en effet les pays africains travaillent ardemment à créer un environnement favorable aux investissements en mettant en œuvre des réformes qui visent la stabilité macro-économique, l'amélioration du cadre réglementaire en vue d'attirer les investisseurs, et la mise en place d'infrastructures (énergie, routes, ports, télécommunications etc.).

Cependant beaucoup reste à faire, car le secteur privé est encore peu développé et ne joue qu'un rôle relativement limité dans la réduction de la pauvreté . La présente réflexion constitue un prolongement des efforts de la CEA visant à rendre le secteur privé plus dynamique, grâce à la gouvernance d'entreprise.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour l'Afrique centrale, le thème retenu pour l'atelier est : la gouvernance des institutions de micro finance : mécanismes pour améliorer les organisations de la Société Civile en Afrique centrale ».

Depuis la crise du système bancaire dans les années 80, en Afrique centrale, et la sévère restructuration qui s'en est suivie, il se pose un réel problème de financement de l'activité de production dans la sous-région Afrique centrale. L'essentiel du tissu industriel de la sous-région, hormis les filiales des entreprises internationales, est composé des unités de petite ou de très petite taille : la plupart n'évoluant sur le marché que de manière informelle. Ces unités ne peuvent pas prétendre au financement des banques traditionnelles, faute de garanties suffisantes. Elles se tournent de plus en plus vers les institutions de micro finance, composées de coopératives, caisses et associations d'épargne et de crédit,

La plupart des institutions de micro finance opèrent à l'intérieur d'un cadre légal et réglementaire qui donne des indications globales sur leurs structures de gestion et leur mode de contrôle des ressources mais pas assez sur les principes de gouvernance. Les situations sont très différentes d'une institution à une autre. Par exemple, il n'existe pas dans beaucoup de ces institutions, des structures du type Conseil d'Administration avec un mandat bien défini ou une durée déterminée. La transparence dans la gestion, l'éthique morale et la justice sont souvent absentes de telles institutions dont les dirigeants, s'adonnent souvent à des pratiques non autorisées par la déontologie financières et des affaires.

La micro finance, comme outil de financement décentralisé, est susceptible de mieux répondre aux attentes de nombreuses populations et d'unités de production, de part sa proximité avec elles, sa souplesse en matière de garanties et son mode de gestion. Cependant, en l'absence de principes de gouvernance, les populations (actionnaires et bénéficiaires) sont souvent victimes d'abus, pour plusieurs raisons. Les gestionnaires (souvent actionnaires), parce que mal formés, ne sont pas toujours en mesure de proposer à la population cible des services qui cadrent avec ses attentes. D'autres gestionnaires, parce que véreux et cupides, disparaissent avec l'épargne collectée auprès de populations par ailleurs fort démunies, sans que justice puisse être rendue aux victimes.

La COBAC (Commission bancaire de l'Afrique centrale), qui est le gendarme en matière d'institutions de crédit, est chargée de proposer un cadre institutionnel susceptible de protéger l'épargnant et de permettre aux EMF d'atteindre leur objectif de lutte contre la pauvreté, en soutenant les populations défavorisées dans leurs initiatives productives.

Le phénomène coopératif s'est développé dans l'ensemble des pays de la sous région, à des vitesses différentes et ce mouvement mérite d'être soutenu. L'atelier vient à point nommé d'autant plus que l'on assiste de plus en plus, à un désengagement effectif des Etats des secteurs productifs de l'économie, le secteur privé étant appelé à assurer la relève. Il est donc impératif de mettre en place des politiques, des normes et standards dans la gestion quotidienne de ces institutions financières de proximité, afin qu'elles puissent jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en Afrique centrale.

III. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif principal de cet atelier est de renforcer les capacités des organisations de la Société Civile, des Communautés Economiques Régionales, et des Etats membres, sur les questions de bonne gouvernance d'entreprise.

Les objectifs immédiats de l'atelier sont d'examiner :

- les forces et les faiblesses de la gouvernance des institutions de la micro finance en Afrique centrale, et les solutions à promouvoir et à mettre en œuvre pour la transparence, la responsabilisation, l'efficacité, l'efficience, l'intégrité et la justice dans la gestion de ces institutions ;
- les défis restants à relever, et
- les bonnes pratiques et les stratégies pour leur diffusion.

IV. FORMAT DE L'ATELIER

Des séances plénières et des sessions de groupes de travail seront organisées durant l'atelier.

La CEA présentera au cours des sessions plénières deux documents : le premier est une note conceptuelle sur le contexte africain pour la promotion des principes de bonne gouvernance

d'entreprise. Cette note soulève un certain nombre de questions relatives à la gouvernance d'entreprise en Afrique, et devrait permettre d'engager des débats sur les différentes initiatives en cours sur le continent africain en particulier pour promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise.

Le second document se rapporte à une analyse du fonctionnement des institutions de micro finance et micro entreprises dans les pays de la sous région à partir d'études de cas. Cette analyse fera ressortir les faiblesses et les forces des institutions de micro finance en matière de gouvernance : elle jettera les bases des travaux au cours des sessions de groupes.

Ces présentations seront complétées par les expériences des organisations de la micro finance invitées. Leurs représentants à l'atelier présenteront des notes sur les forces et les faiblesses de leurs institutions et des indications sur leurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics, du secteur privé et les stratégies pour améliorer leurs performances et leur contribution à la lutte contre la pauvreté en Afrique centrale.

Trois thèmes sont retenus pour les travaux de groupes, à savoir :

- la dimension éthique et morale en matière de micro finance et le mode de soutien y relative dont pourraient bénéficier de telles structures pour permettre de lutter efficacement contre la pauvreté dans la sous-région d'Afrique centrale ;
- le mode de gestion opérationnelle de la micro et petite industrie, composante essentielle du tissu industriel dans la sous-région, étant entendu que la structure du capital dans de telles unités de production est essentiellement familiale. Comment faire pour mettre en place un style de management participatif dans de telles unités et protéger le salarié qui y travaille ?
- les normes juridiques et leurs incidences sur la gouvernance des institutions de la micro finance. Quelles sont les réponses observées et comment les enrichir pour une implication effective et judicieuse de toutes les parties prenantes ? (sociétaires, usagers et personnel).

V. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cet atelier porteront sur les mesures à prendre et les domaines où les décideurs, les parlementaires et la société civile devraient focaliser leurs actions afin de mettre en application de meilleures pratiques en matière de gouvernance des entreprises, en particulier celle des institutions de micro finance. Il s'agit en effet de limiter les abus en matière de gestion des entreprises du secteur privé, particulièrement du secteur de la micro finance qui dans les économies modernes appartiennent à la chose publique (du fait qu'elles embauchent du personnel, distribuent des bénéfices et rendent des services aux populations cibles) afin de s'assurer que l'homme est bien le bénéficiaire ultime de l'activité économique.

L'ensemble des travaux en plénières et en sessions de groupes devrait être pris en compte dans le cadre de la préparation des Codes et Normes pour la gouvernance d'entreprise, en Afrique.

VI. PARTICIPANTS

Les participants attendus à l'atelier sont des représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales opérant dans le secteur de la micro finance, et des organisations sous régionales.

VII. DATE ET LIEU DE L'ATELIER

L'atelier aura lieu du 16 au 19 janvier 2006, à Douala (Cameroun)

VI. CONTACTS

Pour de plus amples informations, prière contacter :

1. Madame Anastasia Mouende
CEA - Bureau sous régional pour l'Afrique centrale
Yaoundé, Cameroun
Tel : (237)223 56 22 Fax : (237)223 31 85
amouende@uneca.org

2. Madame Anne-Marie Bakyono
CEA - Bureau sous régional pour l'Afrique centrale
Yaoundé, Cameroun
Tel : (237)223 14 61/ (237) 772 60 99 Fax : (237)223 31 85
abakyono@uneca.org